RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00117
Numéro SIREN : 502 445 596
Nom ou dénomination : ABLAY IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2023 sous le numéro de dépôt 3457

Certifié conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

RECU le 30 MAI 2023

Rép: .....

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS ABLAY IMMOBILIER**

Adresse de l'entreprise : 34 B Route de Pitoys 64600 ANGLET

Numéro SIRET * 5 0 2 4 4 5 5 9 6 0 0 0 3 9

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	19 200	AO	19 200	
	Constructions	AP	172 800	AQ	3 610 169 190	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 995	AS	3 588 1 407	2 406
	Autres immobilisations corporelles	AT	92 702	AU	30 097 62 605	122 385
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	7 278	CV	7 278	7 278
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	60	BI	60	60
	TOTAL (II)	BJ	**297 034**	BK	**37 294** **259 740**	**132 129**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		2 421
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		199 055
	Autres créances (3)	BZ	101 664	CA	101 664	54 376
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	208 357	CG	208 357	203 827
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	6 160	CI	6 160	1 982
	TOTAL (III)	CJ	**316 182**	CK	**316 182**	**461 660**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**613 216**	1A	**37 294**	**575 922** **593 789**

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP 60 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise SAS ABLAY IMMOBILIER — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11 700)	DA	11 700	11 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 170	1 170
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 286	1 286
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**220 283**	**197 494**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**234 439**	**211 650**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	234 825	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		134 070
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 531	19 436
	Dettes fiscales et sociales	DY	95 127	228 633
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**341 483**	**382 139**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**575 922**	**593 789**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	159 193	382 139
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS ABLAY IMMOBILIER** — Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	581 800	FH		FI	581 800	597 485
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**581 800**	FK		FL	**581 800**	**597 485**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	9 433	13 675
	Autres produits (1) (11)					FQ	34	549
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**591 267**	**611 709**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	72 324	73 054
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 640	10 804
	Salaires et traitements *					FY	76 878	97 743
	Charges sociales (10)					FZ	58 745	67 707
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	29 409	22 460
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	27	20
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**243 024**	**271 788**
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**348 242**	**339 921**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	17 064	2 007
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**17 064**	**2 007**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 259	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**2 259**	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**14 806**	**2 007**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**363 048**	**341 928**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise **SAS ABLAY IMMOBILIER**

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	51 375	16 125
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**51 375**	**16 125**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	59 451	16 725
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	423	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**59 873**	**16 725**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(8 498)**	**(600)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	61 704	61 704
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	72 563	82 130
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**659 706**	**629 841**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**439 424**	**432 347**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**220 283**	**197 494**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		9 028
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	9 433	13 675
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	59 873	51 375

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **575 922** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **659 706** euros et un total **charges** de **439 424** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **220 283** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :
Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables :
Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			19 200			19 200
	sur sol d'autrui			172 800			172 800
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 995					4 995
	Instal., agencement, aménagement divers	992		14 038			15 030
	Matériel de transport	122 387				70 000	52 387
	Matériel de bureau, mobilier	20 332		10 855		5 902	25 285
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**148 705**		**216 893**		**75 902**	**289 696**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	7 278					7 278
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	60					60
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**7 338**					**7 338**
	TOTAL	**156 043**		**216 893**		**75 902**	**297 034**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre		3 610		3 610
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 589	999		3 588
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	504	1 701		2 204
	Matériel de transport	11 616	16 521	10 792	17 346
	Matériel de bureau, mobilier	9 205	7 002	5 660	10 547
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**23 914**	**29 832**	**16 452**	**37 294**
	TOTAL	**23 914**	**29 832**	**16 452**	**37 294**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros**

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2022
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles					
	Sur immobilisations : corporelles					
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence					
	Sur immobilisations : titres de participation					
	Sur immobilisations : autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
	TOTAL GENERAL					
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation					
	Dont dotations et reprises : - financières					
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	60	60	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	680	680	
Impôts sur les bénéfices	5 244	5 244	
Taxes sur la valeur ajoutée	2 491	2 491	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	21 671	21 671	
Débiteurs divers	71 578	71 578	
Charges constatées d'avances	6 160	6 160	
TOTAL DES CREANCES	**107 884**	**107 884**	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	234 825	52 535	49 577	132 713
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 531	11 531		
Personnel et comptes rattachés	77 811	77 811		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 410	14 410		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	2 305	2 305		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	600	600		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**341 483**	**159 193**	**49 577**	**132 713**
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	240 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 852			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2022
Total des Produits à recevoir		**680**
Autres créances		**680**
CHARGES SOCIALES - PRODUITS A	*680*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2022
Total des Charges à payer		**85 025**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**677**
INT.COURUS SUR EMPRUNTS BANCAI	*677*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**4 354**
FRS FACT NON PARVENUES	*4 354*	
Dettes fiscales et sociales		**79 994**
DETTES POUR CONGES PAYES	*12 429*	
DETTES PROVIS. PR PARTIC. SALA	*61 704*	
CHARGES SOC / CONGES PAYES	*5 661*	
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	*70*	
ETAT CHARGES A PAYER	*130*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		6 160	**6 160**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**6 160**

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 300,00	9,0000	11 700,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**1 300,00**	**9,0000**	**11 700,00**

ABLAY IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 11 700 euros
Siège social : 6 Place des Docteurs Gentilhe, 64600 ANGLET
RCS BAYONNE 502 445 596

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d 'affaires est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Le chiffre d'affaires sur l'exercice 2023 devrait retrouver le niveau de 2021.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 581 800 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 9 467 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 72 324 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 640 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 76 878 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 58 745 euros.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 29 409 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 27 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 243 024 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 348 242 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 14 806 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 363 048 euros.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -8 498 euros.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise pour l'exercice écoulé ressort à 61 704 euros.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 220 282,61 euros.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 575 922 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 220 282,61 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	220 282,61 euros
A titre de dividendes	220 000,00 euros
Soit 169,23 euros par action	

Le solde

282,61 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 568,98 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 14 438,98 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 220 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le 15 mai 2023.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

<u>Distributions antérieures de dividendes</u>

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

76 000,00 euros, soit 58,46 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 76 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

58 541,00 euros, soit 45,03 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 58 541,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

197 493,77 euros, soit 151,92 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 197 493,77 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

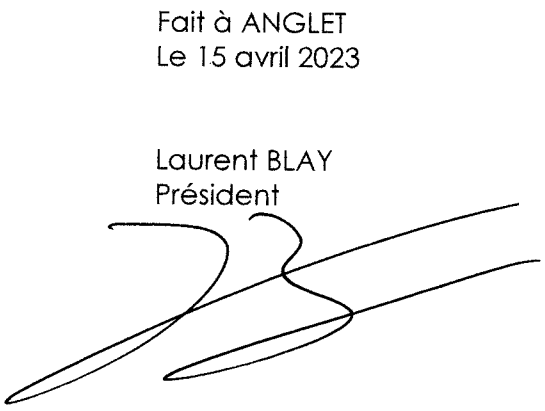
Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à ANGLET
Le 15 avril 2023

Laurent BLAY
Président



13 MB

Certifié Conforme à l'original

ABLAY IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 11 700 euros
Siège social : 6 Place des Docteurs Gentilhe
64600 ANGLET
RCS BAYONNE 502 445 596

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2023

L'an 2023, Le 15 mai,
A 14 h 30,

Les associés de la société ABLAY IMMOBILIER se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 15 avril 2023 à chaque associé.

Sont présents :

Madame Delphine BLAY, titulaire de 455 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur Laurent BLAY, titulaire de 845 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1 300 actions sur les 1 300 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent BLAY, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Delphine BLAY est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 220 282,61 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	220 282,61 euros
A titre de dividendes	220 000,00 euros
Soit 169,23 euros par action	
Le solde	282,61 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 568,98 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 220 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 15 mai 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

76 000,00 euros, soit 58,46 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 76 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

58 541,00 euros, soit 45,03 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 58 541,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

197 493,77 euros, soit 151,92 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 197 493,77 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Laurent BLAY

Le secrétaire
Delphine BLAY

13 BB

ABLAY IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 11 700 euros
Siège social : 6 Place des Docteurs Gentilhe, 64600 ANGLET
RCS BAYONNE 502 445 596

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Conformément aux statuts de notre Société, nous vous rappelons que des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et décrites ci-après ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

La société ABLAY IMMOBILIER a versé un loyer à la SCI DOBLAY d'un montant de 3 600 €, société dont Mr BLAY est gérant et associé.

La société ABLAY IMMOBILIER a versé un loyer à Mr BLAY Laurent d'un montant de 1 800 €.

Fait à ANGLET
Le 15 avril 2023

Le Président
Laurent BLAY